

N^o 78
19 Janvier 1858



Procuration
Beuty. Chateaux

Pardevant M^{rs} Antoine Bourgeois et son collègue
notaires à Lyon, soussignés.

Comparaît

M^{rs} Antoine Beuty, marié, demeurant à Lyon
pour de Proches 11^e 2

" Agissant tant en son nom, qu'en qualité de
" tuteur légal de Louis et Eléonore Beuty,
" mineurs, issus de son mariage avec Mad^{ms}
" Marie Chateaux

Lequel par les présentes, déclare autoriser la dite
dame Marie Chateaux son épouse, et la constituer
pour son mandataire

de l'effet 1^o de retirer tous pouvoirs qui aient
pu être précédemment donnés par le même motif que
les présentes; 2^o exiger et recevoir de qui il appartiendra
tout ce qui peut être dû à la dite dame Beuty ou aux
mineurs en leurs qualités, comme provenant de la
succession de Leonard Bousseau, leur fils, et frère aîné
né du premier mariage de Mad^{ms} Beuty avec Pierre
Bousseau, à quelque titre et pour quelque cause que
ce soit; régler tous comptes faire ou accepter toutes
imputations

De toutes sommes reçues, donner quittances et
décharges valables, consentir mentions, cessions et subrogations,
donner main levée et consentir à la radiation de toutes
inscriptions d'office ou autres.

En cas de difficulté et à défaut de paiement, exercer
toutes poursuites, contraintes et diligences nécessaires, comparaître
tant en demandant qu'en défendant devant tous juges de paix,
de commerce, et non, se pourvoir devant tous tribunaux compétents,
obtenir tous jugemens et arrêts, les faire exécuter, passer tous
moyens et voies de droit.

Aux Effets de l'acte, passer et signer tous actes

Alphonse

et se sont obligés, solidairement, généralement faire tout ce qui sera
nécessaire promettant non

Dont acte, fait et passé à Lyon, en l'absence, l'an mil
huit cent cinquante huit et le dix neuf Janvier

En présence de M^r Louis Chataux, rentier et de M^r
Despinache, commis séquestrant demeurant tous deux à Lyon. Le
premier cours de Brocus N^o 1 et le second également cours de
Brocus N^o 2, témoins qui ont certifié l'identité et la capacité des
du comparant

Lecture faite, le comparant a signé avec les témoins et
les notaires.

Despinache

Chataux

Despinache

Bourgeois

2-20

Enregistré à Lyon le Vingt Janvier 1858 p^r 8016-c6;
Reçu deux francs, décom Vingt Centimes.
Vanson

En présence d'un Juge au Tribunal Civil de Lyon
et le Président étant empêché pour la signature de
M^r Carly et Bourgeois en la qualité qu'il a prise
Lyon, le 20 Janvier 1858



Meranda